



DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Les politiques et les pratiques de TransCanada en matière d'engagement et de consultation auprès des peuples autochtones sont guidées par nos valeurs d'entreprise de sécurité, d'intégrité, de responsabilité et de collaboration; et sont conformes avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur tout en respectant l'esprit et l'intention de la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (DNUDPA), de ses principes directeurs et des autres lois internationales et nationales. TransCanada reconnaît et respecte les droits et les intérêts des groupes autochtones dans les territoires de compétence où l'entreprise exerce des activités commerciales. TransCanada respecte le fait que les peuples autochtones aient un attachement collectif aux terres et aux ressources qui pourraient être associées aux activités commerciales de l'entreprise; et qu'ils disposent souvent de structures organisationnelles, de structures de gouvernance et d'institutions politiques distinctes de celles des territoires de compétence auxquels ils sont soumis.

Conformément à nos valeurs d'entreprise, TransCanada s'engage à développer des relations mutuellement bénéfiques à long terme avec les groupes autochtones conformément à nos objectifs commerciaux et de responsabilité sociale d'entreprise à l'échelle du Canada, des États-Unis et du Mexique. TransCanada travaille en collaboration avec les groupes autochtones conformément aux dispositions de la législation internationale et nationale, afin d'atteindre la certitude réglementaire et de maintenir l'accès aux terres, tout en soutenant les initiatives de renforcement des capacités des groupes autochtones et leur participation aux possibilités économiques.

Pour honorer ces engagements, les principes suivants guident les relations de TransCanada avec les groupes autochtones :

- nous reconnaissons le lien unique que les peuples autochtones ont avec la terre, les ressources, et leur gouvernance communautaire;
- nous nous assurons que l'engagement auprès des peuples autochtones et des autorités gouvernementales se fait de manière sincère et respectueuse, en temps opportun et en utilisant une approche raisonnée basée sur la législation internationale et nationale;
- nous nous efforçons d'atteindre la certitude réglementaire en adoptant une approche pragmatique dans le territoire de compétence où nous construisons ou exploitons nos activités; et
- nous élaborons des stratégies de projet novatrices qui reflètent les objectifs en matière d'engagement et de réglementation, et qui sont défendables, commercialement raisonnables et dirigées par la communauté.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE ET LIENS

- [Questions et commentaires relatifs à la politique](#)
- Politique relative au code d'éthique professionnelle
- Politique en matière de relations avec les Autochtones
- Stratégie en matière de relations avec les Autochtones
- [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#)